



UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora - 91034 EVRY CEDEX

Tel : 01.60.78.15.57 Fax : 01.60.77.96.94

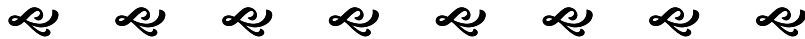
E-Mail : forceouvriere91@free.fr - Site : WWW.UDFO91.COM

Imprimeur : UD FO 91 - 12 Place des Terrasses de L'Agora 91034 EVRY CEDEX

Directeur de la Publication : Jean-Noël LAHOZ - Bulletin bimestriel

CPPAP N° 0612507348

LE SYNDICALISTE FO 91



N° 126

EDITORIAL

Novembre 2009

SOMMAIRE

Édito	Page 1
Loi sur la représentativité syndicale retoquée au tribunal	Page 2
Réforme Sarkozy du lycée	Page 2
Grippe A H1N1: réquisition	Page 3
Altis : les salariés dans l'incertitude	Page 4
La RGPP tue !	Page 4
CEA Saclay transport du personnel	Page 5
Calendrier des stages 2010	Page 5
Création de syndicats	Page 6
Résultats d'élections	Page 6

Les premiers effets liberticides de la loi scélérate sur la représentativité apparaissent et provoquent des levées de boucliers dans les rangs syndicaux et en particulier à Force Ouvrière. La pugnacité des camarades du Finistère a permis que le Tribunal d'Instance de Brest reconnaisse le droit pour Force Ouvrière de désigner un délégué syndical (DS) même si notre organisation n'avait pas réalisé les 10% au 1er tour des élections.

En effet, la loi du 20 août 2008 impose ce seuil de 10% pour pouvoir nommer un DS (rappelons qu'elle fait suite à un accord CGT-CFDT-Medef-CGPME d'avril 2008).

Le juge a estimé qu'elle était contraire à la liberté syndicale en s'appuyant sur deux conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Bien entendu, la CFDT et le Ministre du travail se pourvoient en cassation ! Affaire à suivre...

Dans la fonction publique, les réformes à la hussarde, dues à la RGPP, continuent et mettent en danger tous les services publics. Les fusions, les suppressions... désorganisent tous les services. Les grèves se multiplient dans la police, la culture, les préfectures, la poste.... La situation est telle, qu'un communiqué confédéral Force Ouvrière titre « la RGPP tue ! ».

Dans le contexte de la pandémie de grippe, dites grippe A H1N1, cette désorganisation peut aussi avoir de graves conséquences pour les citoyens.

Pendant ce temps le cortège des licenciements, des externalisations, des rachats, des remises en cause d'acquis continuent dans l'optique d'un toujours plus de bénéfices pour les actionnaires au détriment de la pérennisation des emplois. Les salariés d'Altis sont toujours dans l'incertitude quant à leur avenir et le CEA qui compte 8000 salariés sur le site de Saclay remet en question sa politique de transport sous couvert d'un plan de déplacement d'entreprise « écologique » (voir article).

Dans ce contexte où les attaques se multiplient tous azimuts, l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne se félicite de la perspective, ouverte par le Comité Confédéral National des 8 et 9 octobre 2009, d'un rassemblement national FO à Paris.

Constatant que la multiplication des journées d'action, des journées de mobilisation aux formes diverses et variées (originales, festives...) ne permettent pas de faire reculer le gouvernement, l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne considère que seul un appel de toutes les organisations syndicales à préparer ensemble la grève interprofessionnelle correspond aux exigences de l'heure.

Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

La loi sur la "représentativité syndicale" retoquée au tribunal

La récente réforme destinée à bouleverser le paysage social pour contenter le MEDEF, la CGT et la CFDT a été sérieusement écornée par les juges de Brest, pour qui elle constitue «une ingérence dans le fonctionnement» des organisations de salariés.

La loi du 20 août 2008 réformant la représentativité syndicale, fondée sur la «position commune» adoptée le 10 avril 2008 par le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT, constitue une entrave aux libertés syndicales fondamentales. C'est le tribunal d'instance de Brest qui le dit en substance dans une décision du 27 octobre statuant sur la légalité de la désignation d'un délégué syndical dans une entreprise du Finistère. Il avait été saisi par la direction de SDMO Industries et la CFDT, après que FO eut désigné un délégué syndical qui avait recueilli moins de 10% des voix aux élections professionnelles, seuil fixé par la réforme.

«L'obligation de choisir le délégué syndical parmi les candidats ayant obtenu au moins 10% des voix est contraire à la liberté syndicale et constitue une ingérence dans le fonctionnement syndical», a tranché le tribunal. Pour lui, cette obligation a d'abord «pour effet d'empêcher FO de participer à toute négociation au sein de l'entreprise, élément essentiel du droit syndical qui n'est pas compensé par la possibilité de désigner un délégué syndical», alors qu'il «s'agit d'une organisation représentative au niveau national» et qu'elle a obtenu 12% des suffrages exprimés dans le collège ouvrier de SDMO Industries. Mais surtout au regard des textes internationaux sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective, le juge estime que la réforme a pour conséquence «d'inciter les électeurs (salariés) à se détourner d'un syndicat dépourvu de tout pouvoir» et d'empêcher «tout syndicat de s'implanter dans une entreprise».

Quitte à favoriser «les situations acquises, voire les monopoles».

De fait, poursuit le juge, elle tend à «réduire progressivement le nombre d'organisations syndicales» au détriment de la liberté d'expression dans l'entreprise et en détournant «les salariés de toute adhésion à un quelconque syndicat». Enfin, ajoute-t-il, elle donne la «prépondérance aux représentants élus au détriment de la représentation désignée». Et ce contrairement à l'esprit et à la lettre du droit international, qui vise justement «à contrebalancer les pressions susceptibles d'être exercées sur l'électorat au sein des entreprises».

Le magistrat met en avant notamment l'article 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (texte fondateur du Conseil de l'Europe), qui «consacre la liberté syndicale» et «interdit toutes restrictions autres que celles nécessaires à la sécurité nationale, à la sûreté publique (...) ou à la protection des droits et des libertés d'autrui».

«Il s'agit d'une victoire pour la liberté syndicale et le libre choix des salariés de s'organiser librement pour défendre leurs intérêts, faire valoir leurs droits et négocier les accords», s'est félicitée l'union départementale FO du Finistère (UD-FO), dont l'initiative avait été appuyée par sa confédération. Pour FO, «elle met en échec la volonté de ceux qui veulent tuer la liberté syndicale, la liberté d'expression et de revendication». La CFDT a d'ailleurs décidé tout comme le gouvernement, de déposer un recours

Réforme Sarkozy du lycée : le "copier-coller" de la réforme Darcos

La réforme du lycée présentée par le Président de la République s'inscrit dans la continuité de la réforme Darcos rejetée par les enseignants et les lycéens en novembre et décembre 2008.

L'orientation des élèves ne sera plus faite par les conseillers d'orientation dont c'est le métier mais par les enseignants.

L'apprentissage des langues vivantes se ferait par groupes de compétences regroupant des élèves de la seconde à la terminale toutes sections et tous niveaux confondus, de plus confiés soit à des assistants de langues étrangères soit à des cours sur internet !

Les horaires de cours seraient diminués de deux heures par semaine réduisant à nouveau les connaissances transmises aux élèves. Les établissements pourraient faire varier les horaires de chaque discipline dans le cadre de l'autonomie rendant nécessaire la mise en place du contrôle continu, donc un baccalauréat délivré lycée par lycée au lieu d'un examen national anonyme.

Dans le cadre de cette réforme, les professeurs pourraient être tout à la fois tuteurs, référents culturels, chargés de l'orientation, de l'accompagnement éducatif, chargés d'organiser des stages pendant les vacances... Leurs missions seraient dénaturées.

Grippe A H1N1 : réquisition

Un ordre de réquisition, émanant du préfet pour la tenue de 17 centres de vaccination sur le département de l'Essonne durant 4 mois (date de début le 12/11/2009), met à disposition des cadres de l'administration (fiscale, équipement et agriculture...) pour assurer la responsabilité de chef de centre de vaccination y compris le samedi et maintenant le dimanche, souvent sans qu'aucune information préalable n'ai été donnée aux représentants des personnels.

L'instruction de monsieur Hortefeux, en date du 19/10/09, aux ministres d'Etat, aux Préfets de départements et aux chefs de services déconcentrés concernant la mobilisation des agents de l'Etat dans l'organisation de la campagne nationale de vaccination stipule :

« L'expérience que tireront les agents de l'Etat de leur participation à la campagne de vaccination constituera d'évidence, outre un enrichissement personnel lié à une mission citoyenne au service de la sécurité sanitaire de notre pays, **un apport au renforcement de la culture et des pratiques administratives interministérielles qui sont désormais au cœur de l'action territoriale de l'Etat** »

Peut-on faire appel aux agents de l'Etat et des collectivités territoriales pour des missions, pour lesquelles ils ne sont pas qualifiés ? Serons-nous réquisitionnés demain pour remplacer les aides soignantes, moyennant une petite formation, en cas de pandémie et de pénurie de ces personnels ?

L'exemple est peut être extrême mais où commence et où s'arrête « le renforcement de la culture et des pratiques administratives interministérielles » ?

Une telle mobilisation des personnels n'aurait pas été nécessaire si les différents gouvernements, depuis plusieurs années déjà, n'avaient pas entrepris un véritable saccage de notre système de santé par la suppression de milliers de postes et d'implantations hospitalières qui conduisent aujourd'hui à une insuffisance de professionnels de santé pour encadrer les centres de vaccination. Les syndicats Force Ouvrière s'étonnent de l'apparente impréparation qui règne en ce domaine, alors que la pandémie est attendue depuis 8 mois, et qu'au mois d'avril 2009 la Ministre de la Santé indiquait que le plan était prêt. Après cette réunion des incertitudes demeurent, nombreuses, sur les conditions de défraiement des personnels qui participent à cette opération, et sur leur responsabilité professionnelle (pas d'ubiquité : on ne peut être partout à la fois).

Nous comprenons parfaitement le mécontentement et le refus de certains cadres qui sont déjà confrontés à la difficulté d'assurer **le plan de continuité de l'activité dans leur service avec aujourd'hui un taux de vacance de postes important** !

Les étudiants en soins infirmiers volontaires et les formateurs réquisitionnés, sans aucun document officiel, doivent assurer les vaccinations contre le virus H1N1. Et le personnel hospitalier (encadrement, infirmier en repos, retraité) eux non, pourquoi ?

Une multitude de questions reste soulevée :

Les méthodes de vaccination sont loin de ce qu'on leur apprend dans les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) puisqu'ils injectent ce qu'ils n'ont pas préparé ! Cela va à l'encontre des pratiques professionnelles.

Dans certains centres, pas de matériel suffisant, pas de gants, pas de produits désinfectants en cas de piqûre, souvent pas de point d'eau, pas de lavabo pour se laver les mains, même aiguille pour préparer et injecter, des préparations sur un coin de table. Quant aux chariots d'urgence et aux défibrillateurs ?

Qui encadre ? Les cadres formateurs (qui n'ont que ça à faire avec la mise en place du nouveau diplôme) ? Sachant que les infirmiers, cadre ou non, ne sont habilités à vacciner qu'en présence d'un médecin à proximité pouvant intervenir immédiatement (risque d'état de choc). Quant aux étudiants, qui contrôle leur geste technique et surtout qui en prend la responsabilité ?

Les réquisitions sont de plus en plus anarchiques, les volontaires qui s'étaient positionnés sur des horaires et des lieux, se retrouvent réquisitionnés sur d'autres lieux et d'autres horaires. Le ministère annonce un renforcement du dispositif sur l'île de France (170 centres) sans savoir avec quels personnels de santé et annonce en même temps des suppressions d'emplois dans les hôpitaux.

Les Etudiants et les formateurs s'inquiètent aussi de la durée du dispositif au regard des études et des évaluations à venir ainsi que des périodes de congés. Les formateurs réquisitionnés les week-ends, sur leurs jours de repos, et maintenant pendant les vacances de fin d'année accumulent les jours de congés et on leur dit que les jours non pris au 31 décembre seront perdus ! La coupe est pleine !

Désorganisation organisée qui pourrait avoir de graves conséquences en cas de vraie épidémie. Qui alors sera responsable ?

Les salariés d'ALTIS toujours dans l'incertitude.....

Les salariés d'ALTIS sont toujours dans l'incertitude depuis :

- l'annonce en avril 2006 de la mise en vente de la société ALTIS par ses propriétaires IBM et Infineon
- la signature d'un accord permettant le passage dans un horaire en 4 équipes versus 5 en avril 2007, sous la pression des propriétaires qui disaient qu'un repreneur attendait à la porte pour reprendre le site. Un repreneur RUSSE qui n'a jamais pu financer son projet.
- puis une solution de dernière chance « la reprise par notre management avec l'aide d'un investisseur français » qui n'a pas vu le jour.

Maintenant c'est le tour, selon le « Parisien », d'un investisseur franco-algérien qui mettrait 70 millions d'euros, après un nouveau plan social de 400 licenciements sur les 1 300 salariés restants, pour l'usine de semi-conducteurs qui devait fermer définitivement fin 2010, après le départ de ses actionnaires historiques IBM (USA) et Siemens-Infineon (Allemagne).

70 millions représentent environ une année de masse salariale et de frais de fonctionnement. On rachète une entreprise pour le site, les stocks et le foncier, puis on vend ce qui peut l'être et on se débarrasse de l'invendable.

Sans solution de reprise cette entreprise sera condamnée et se sera une perte de près de 3 750 emplois, 1 400 ALTIS, + 1 600 avec les sociétés partenaires sur le site, + 750 avec les sous-traitants extérieurs au site (150 TPE et PME).

Altis, 1^{er} contributeur à la taxe professionnelle de l'Essonne (10% du budget du département) risque de disparaître et au mieux verra un PSE de 400 emplois. La crise a bon dos et permet simplement d'optimiser les profits des actionnaires.

Le directeur annonce qu'il faut apprendre à vivre dans l'incertitude. Incertitude, qui a des conséquences désastreuses sur la santé morale des salariés et de leur famille. Ce dirigeant en oublie ses responsabilités et semble ne rien maîtriser. Une communication quasi inexistante, des réunions où il n'a rien à dire, sauf lors du dernier CE Exceptionnel du 12 Novembre où pour une fois il annonce que les journalistes ont de bonnes infos, et qu'il n'en a pas de supplémentaire.

La disponibilité demandée aux salariés, les cadences exigées de plus en plus élevées, l'incertitude sur leurs avenir, tout cela cumulés fait que les salariés ont de plus en plus de mal à se retrouver dans leur emploi. Ils continuent néanmoins à se battre pour les préserver avec le soutien de l'UD FO.

La RGPP tue !

Une deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (RGPP) est annoncée par le gouvernement. Celle-ci serait officialisée en décembre 2009 avec la tenue d'un quatrième comité de modernisation des politiques publiques (CMPP).

Et cela alors même que les effets des 374 premières mesures concernant tous les ministères sont d'ores et déjà dévastateurs et destructeurs pour de multiples missions et compétences, pour les services, les administrations et les établissements sous tutelle et, surtout, pour tous les personnels.

La cgt-Force Ouvrière a connaissance d'un nombre croissant de suicides de fonctionnaires de l'Etat, à tous les niveaux hiérarchiques. Selon les informations dont nous disposons, les réorganisations de services en cours, les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, annoncées ou effectives, l'individualisation à outrance ou encore la pression hiérarchique et le stress ainsi générés constituent des facteurs aggravants.

Dans une période où tous les ministères subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable et la rapidité démesurée des réorganisations (dans tous les sens), des

délocalisations, des changements de postes imposés perturbent et déstabilisent les personnels.

A la perte de sens et à l'absence de compréhension de ces réorganisations d'une ampleur inégalée s'ajoutent une absence totale de concertation (du fait que la hiérarchie ne comprend même pas ce qui se passe) et un refus de prise en compte de la situation personnelle des agents.

La cgt-Force Ouvrière appelle le gouvernement à la prudence, à la modération, à la responsabilité et à la vigilance pour les femmes et les hommes du service public.

Les réorganisations en cours, liées aux premières mesures de la RGPP, doivent être revues pour en atténuer le calendrier et la portée, pour mener une étude d'impact préalable pour les personnels.

La cgt-Force Ouvrière réclame un moratoire immédiat sur les 374 mesures de l'acte I de la RGPP et s'oppose à tout nouvel acte.

La RGPP ne supprime pas uniquement des missions et des effectifs. C'est la RGPP qu'il convient de remettre en cause.

CEA Saclay : Transport du personnel

Un service de transport du personnel en car existe au CEA Saclay depuis 1952 pour pallier le manque de transports publics sur le plateau de Saclay.

Aujourd'hui, alors que la situation dans ce domaine a peu évolué, sous couvert d'un plan de déplacement d'entreprise « écologique », la direction du CEA a décidé de supprimer la presque totalité des lignes, remplacées par des points de ramassage à des nœuds SNCF/RATP. Ainsi, seulement 68 villes seront desservies au lieu des 240 habituelles, et 70 points de ramassage au lieu des 478, pour les 8 000 salariés. Pour FO, ces suppressions anticipent l'aménagement du plateau de Saclay voulu par l'Opération d'Intérêt National (OIN) dans la ligne des pôles de compétitivité, dont les investissements en matière de transport concerneront plus les liaisons avec la capitale qu'une politique concertée et « écologique » de transport, incluant les salariés et ne laissant pas à leur seule charge les frais de transport.

Cette situation n'est pas acceptable pour FO, beaucoup de salariés habitent loin de l'entreprise et n'ont pas d'accès aux transports publics dans leur région, et certains ne peuvent pas acheter de véhicule.

En septembre, à l'appel de FO et des 5 organisations syndicales du centre, près de 500 salariés en grève d'une heure ont interpellé le directeur lors d'une audience DP, une pétition de 2 700 signatures a été remise au CEA en octobre, de nombreux courriers ont été envoyés aux villes environnantes, aux médias (article dans le Parisien le 22 octobre), aux ministères de l'environnement, aux associations d'automobilistes, et une intervention du personnel en comité d'établissement en novembre a réitéré la demande du personnel de maintenir le plan transport actuel.

Elle souhaite également retarder le départ de cars de 20 minutes, les salariés devant quitter leur poste de travail seulement après l'heure collective, donc sans tenir compte du délai pour se rendre à la gare routière CEA, ni le délai pour sortir du centre.

Calendrier des stages 2010 organisés à l'UD

Lundi 25 Janvier au Vendredi 29 Janvier	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Mardi 09 Mars au Jeudi 11 Mars	Négociier
Lundi 15 Mars au Vendredi 19 Mars	Se développer (ex informer et communiquer + syndicalisation et développement du syndicat)
Lundi 29 Mars au Vendredi 02 Avril	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Mardi 18 Mai au Jeudi 20 Mai	Découvrir l'économie
Lundi 07 Juin au Vendredi 11 Juin	Connaître ses droits
Lundi 06 Septembre au Vendredi 10 Septembre	S'organiser (ex rôle et responsabilité secrétaire et trésorier)
Lundi 20 Septembre au Vendredi 24 Septembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Mardi 12 Octobre au Jeudi 14 Octobre	Négociier
Mardi 26 Octobre au Jeudi 28 Octobre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
Lundi 15 Novembre au Vendredi 19 Novembre	Connaître ses droits
Lundi 29 Novembre au Vendredi 03 Décembre	Rôle et fonctionnement du CE

Création de Syndicats

- ☞ COMMUNAUX de Vert le Petit - Services Publics Santé
- ☞ PSE Environnement Service - Bâtiment Trav.Publics
- ☞ BIOCOOP - FGTA
- ☞ DEB ARMA SAS - Chimie
- ☞ EVERSTYL CONCEPT section - Métaux
- ☞ SEDIFRAIS - FGTA

Résultats d'élections

◆ ATAC à Brétigny/Orge (FGTA) : DP

Collège Ouvriers/employés : Tit : FO = 1 - CGT = 1 - CFDT = 2 - CFTC = 1

Suppl : FO = 1 - CGT = 1 - CFDT = 2 - CFTC = 1

CE

Collège Ouvriers/employés : Tit : FO = 2 - CGT = 1 - CFDT = 1

Suppl : FO = 1 - CGT = 1 - CFDT = 1 - CFTC = 1

◆ SCA Textile à Bondoufle : DP

Collège Ouvriers/employés/Techniciens/Ag.Maîtrise : Tit : FO = 1

Suppl : FO = 1

Collège Ingénieurs/Cadres : Tit : FO = 1

Suppl : FO = 1

◆ ECF à Grigny (FGTA) : DP

1er Collège : Tit : FO = 1 - CFTC = 1 - CFDT = 1

Suppl : FO = 1 - CFTC = 2

2ème Collège : Tit : FO = 1 - CFE.CGC = 1 - CFTC = 2

Suppl : FO = 1 - CFE.CGC = 2 - CFTC = 1

CE

1er Collège : Tit : FO = 1 - CFTC = 2 - CFDT = 1

2ème Collège : Tit : FO = 1 - CFTC = 2

Suppl : FO = 1 - CFE.CGC = 1 - CFTC = 1

◆ PSE à Vert le Grand (Trav.Publ.) : DU

1er Collège : Tit : FO = 2 - CGT = 2

Suppl : FO = 2 - CGT = 2

◆ LCM à St Germain les Arpajon (FGTA) : DP

1er Collège : Tit : FO = 3 - CGT = 2 - CFDT = 1

Suppl : FO = 3 - CGT = 2 - CFDT = 1

CE

1er Collège : Tit : FO = 3 - CGT = 1 - CFDT = 1

Suppl : FO = 3 - CGT = 1 - CFDT = 1

**Agendas 2010
Calendriers**
**Disponibles à l'UD
Venez en chercher**

Le syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de:

- ◆ J-N LAHOZ Secrétaire Général UD FO 91
- ◆ D. ROUSSEAU Rédacteur en Chef
- ◆ C. DELIA Chargé de la formation syndicale UD 91
- ◆ F. VIENNOT CEA Saclay
- ◆ S. SACILOTTO Secrétaire Administrative UD